

COMMUNE D'ORGEVAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- l'utilité publique du projet d'aménagement de la rue de la Vente Bertine,
- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 24 jours consécutifs, **du 24 novembre 2022 au 17 décembre 2022 inclus**

Commissaire enquêteur : Monsieur Michel GENESCO, Consultant en environnement et gestion des risques à la retraite

Lieu de l'enquête : Mairie d'Orgeval

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie d'Orgeval, afin d'être annexées au registre,
- soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-drct-enquetepublique@yvelines.gouv.fr. Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront, à la mairie d'Orgeval, aux jours et heures suivants :

- jeudi 24 novembre 2022 de 14h à 17h,
- vendredi 2 décembre 2022 de 9h à 12h,
- mardi 6 décembre 2022 de 14h à 17h,
- samedi 17 décembre 2022 de 9h à 12h.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Orgeval, à la Préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye ainsi que sur le site internet de la préfecture (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines – Direction de la réglementation et des collectivités territoriales – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1, rue Jean Houdon – 78010 VERSAILLES CEDEX.